

PUBLIÉ LE 09/10/2026 - MIS À JOUR LE 12/10/2026

Duloxétine : l’ANSM demande aux laboratoires de renforcer leurs approvisionnements

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

Les médicaments à base de duloxétine, dosés à 30 et 60 mg, en gélules gastro-résistantes, connaissent des difficultés d’approvisionnement liées à des problèmes temporaires de production. Les laboratoires concernés prévoient un retour à la normale progressif dans les pharmacies à partir de mi-novembre. Durant cette période transitoire, l’ANSM a demandé aux laboratoires d’augmenter le nombre de boîtes en circulation. Les initiations de traitement par duloxétine doivent être limitées.

La duloxétine est indiquée dans le traitement des épisodes dépressifs majeurs, du trouble anxieux généralisé et de certaines douleurs liées aux nerfs, notamment chez les personnes atteintes de diabète. Deux dosages sont commercialisés : 30 mg et 60 mg en gélule gastro-résistante.

Mobilisation des stocks de sécurité

Dans un contexte de difficultés d’approvisionnement et pour préserver la disponibilité du médicament pour les patients déjà sous traitement, l’ANSM a demandé aux laboratoires de mettre le maximum de boites en circulation, en utilisant notamment leurs stocks de sécurité.

Pour favoriser une répartition équitable des médicaments sur le territoire, l’ANSM a également demandé aux laboratoires de privilégier l’approvisionnement des pharmacies d’officine par les grossistes-répartiteurs et d’éviter les ventes directes, conformément à la charte d’engagement des acteurs de la chaîne du médicament.

Une interdiction d’exporter ces médicaments est également en vigueur depuis mi-septembre 2026.

L’ANSM suit attentivement l’évolution de la situation et étudie d’autres mesures qui pourraient être mises en place pour préserver la continuité des traitements.

Information pour les prescripteurs

Dans l’attente d’un retour à la normale de la situation, prévue mi-novembre dans les pharmacies, nous demandons aux prescripteurs de limiter les initiations de traitement par duloxétine et de privilégier un autre traitement.

Selon la situation clinique du patient :

- Dans le trouble dépressif majeur ou le trouble anxieux généralisé : privilégiez un autre antidépresseur, notamment de la classe des ISRS ou de la classe des IRSNa (consultez la disponibilité des traitements antidépresseurs) ;
- Dans la douleur neuropathique liée au diabète : privilégiez les gabapentinoïdes ou les antidépresseurs tricycliques.

Information pour les patients

Si vous êtes déjà traité par duloxétine, n’arrêtez pas votre traitement brutalement. En cas d’indisponibilité de votre médicament, contactez votre médecin afin qu’il puisse, si nécessaire, organiser un relais thérapeutique adapté à votre situation.

REMISE À DISPOSITION

PUBLIÉ LE 18/09/2026 - MIS À JOUR LE 13/11/2026

Duloxétine 30 mg et 60 mg, gélules gastro-résistantes – [duloxétine (chlorhydrate de)] [MAJ]